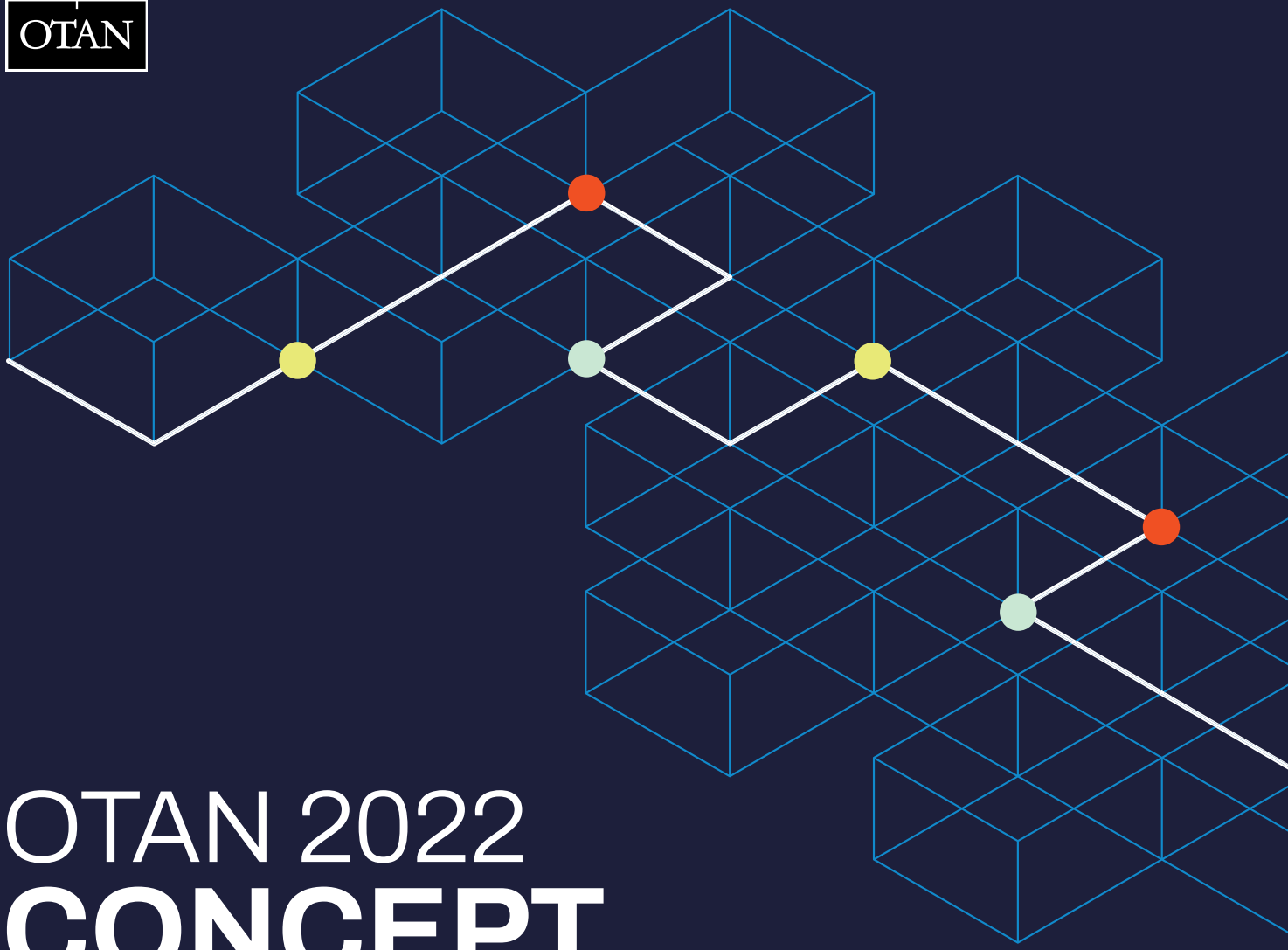
NATO
OTAN



OTAN 2022
CONCEPT STRATÉGIQUE

Préface

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN, nous sommes réunis à Madrid à un moment crucial pour la sécurité de l'Alliance ainsi que pour la paix et la stabilité à l'échelle internationale. Aujourd'hui, nous approuvons un nouveau concept stratégique pour que l'Alliance soit parée pour l'avenir et reste dotée de moyens adéquats.

Depuis plus de soixante-dix ans, l'OTAN assure la liberté et la sécurité des Alliés. Elle doit sa réussite au dévouement et au sens du sacrifice dont font preuve les femmes et les hommes qui servent dans les forces armées des pays membres. Nous tenons à leur témoigner, ainsi qu'à leurs familles, notre profonde gratitude.

Nous restons fermement résolus à protéger la population de nos pays, soit un milliard de personnes, à défendre le territoire de l'Alliance et à y préserver la liberté et la démocratie. Nous entendons renforcer notre unité, notre cohésion et notre solidarité, en nous appuyant sur le lien qui unit durablement nos pays par-delà l'Atlantique et sur la force des valeurs démocratiques que nous partageons. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible au Traité de l'Atlantique Nord ainsi que notre volonté inébranlable de nous défendre mutuellement face à toutes les menaces, quelle qu'en soit l'origine.

Nous continuerons d'œuvrer pour une paix juste, inclusive et durable, et nous resterons un rempart de l'ordre international fondé sur des règles. Nous continuerons de nous inscrire dans une perspective globale et nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires ainsi qu'avec d'autres pays et organisations internationales, telles que l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, pour contribuer à la paix et à la sécurité au niveau mondial.

Notre monde est marqué par la conflictualité et l'imprévisibilité. La guerre d'agression que la Fédération de Russie mène contre l'Ukraine a fait voler la paix en éclats et a profondément bouleversé l'environnement de sécurité. Par son invasion, brutale et illicite, par ses violations répétées du droit international humanitaire, par ses attaques odieuses et par les atrocités perpétrées, la Fédération de Russie a causé d'indicibles souffrances et semé la dévastation. Pour que la stabilité de la zone euro-atlantique soit assurée, il est indispensable que l'Ukraine soit forte et indépendante. Moscou a adopté un mode de comportement agressif envers ses voisins et la communauté transatlantique au sens large. Par ailleurs, nous sommes confrontés à la menace persistante que constitue le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Du reste, le climat d'instabilité, l'intensification de la compétition stratégique et la montée de l'autoritarisme portent atteinte aux intérêts et aux valeurs de l'Alliance.

Le nouveau concept stratégique réaffirme que la raison d'être de l'OTAN est d'assurer notre défense collective, suivant une approche à 360 degrés. Il définit les trois tâches fondamentales qui incombent à l'OTAN : la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative. Nous insistons sur la nécessité de renforcer sensiblement notre capacité de dissuasion et de défense, qui est la clé de voûte de notre engagement pour la défense mutuelle, inscrit dans l'article 5.

La vocation fondamentale de la capacité nucléaire de l'OTAN est de préserver la paix, de prévenir les actions coercitives et de décourager toute agression. Aussi longtemps qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN restera une alliance nucléaire. L'OTAN aspire à un monde plus sûr pour tous ; nous nous attachons à créer l'environnement de sécurité qui permettra de faire advenir un monde sans armes nucléaires.

Le concept stratégique met l'accent sur la résilience nationale et collective, clé de la bonne exécution des trois tâches fondamentales et pierre angulaire de nos efforts visant à protéger nos pays et nos sociétés et à préserver nos valeurs communes. Il souligne en outre l'importance des thèmes transversaux que sont l'innovation technologique, dans laquelle il y a lieu d'investir, et le changement climatique, la sécurité humaine et la thématique « femmes, paix et sécurité », qu'il nous faut prendre en considération dans nos tâches fondamentales.

Nous avons une vision claire du monde que nous voulons : un monde où la souveraineté, l'intégrité territoriale, les droits de la personne et le droit international sont respectés et où chaque État peut choisir sa propre voie, sans subir d'agression ou de contrainte ni s'exposer à la subversion. Nous travaillons avec tous ceux qui partagent ces objectifs. Nous sommes unis, en tant qu'Alliés, pour défendre notre liberté et contribuer à l'édification d'un monde plus pacifique.

Mission et principes

1. L'OTAN est déterminée à préserver la liberté et la sécurité des Alliés. Sa raison d'être et sa responsabilité première consistent à assurer notre défense collective contre toutes les menaces, d'où qu'elles viennent. L'Alliance a une vocation défensive.
2. Le lien qui unit nos pays par-delà l'Atlantique est indispensable à notre sécurité. Nous sommes liés par des valeurs communes : liberté individuelle, droits de la personne, démocratie, état de droit. Nous demeurons résolument attachés aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'au Traité de l'Atlantique Nord.
3. L'OTAN est l'unique forum transatlantique, essentiel et indispensable, pour les consultations, la coordination et l'action sur toutes les questions touchant à notre sécurité individuelle et collective. Nous renforcerons l'Alliance, qui repose sur l'indivisibilité de notre sécurité, sur notre solidarité et sur notre engagement indéfectible pour notre défense mutuelle, inscrit dans l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Notre capacité de dissuasion et de défense est la clé de voûte de cet engagement.
4. L'OTAN continuera d'assumer trois tâches fondamentales : la dissuasion et la défense, la prévention et la gestion des crises, et la sécurité coopérative. Ce sont des tâches qui se complètent au profit de la défense et de la sécurité collectives de tous les Alliés.
5. Nous allons accroître notre résilience, tant individuelle que collective, ainsi que notre avance technologique. Cela est essentiel à la bonne exécution des tâches fondamentales de l'OTAN. Nous encouragerons la bonne gouvernance et tiendrons compte du changement climatique, de la sécurité humaine et de la thématique « femmes, paix et sécurité » dans toutes nos tâches. En outre, nous continuerons de promouvoir l'égalité des genres, conformément à nos valeurs.

Environnement stratégique

6. La zone euro-atlantique n'est pas en paix. La Fédération de Russie a violé les règles et les principes qui avaient contribué à la stabilité et à la prévisibilité de l'ordre de sécurité européen. La possibilité d'une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de pays de l'Alliance n'est pas à exclure. La compétition stratégique, l'instabilité et les chocs répétés sont autant de traits qui caractérisent notre environnement de sécurité au sens large. Nous sommes face à des menaces d'envergure planétaire, liées les unes aux autres.
7. Des acteurs autoritaires s'en prennent à nos intérêts, à nos valeurs et à nos démocraties. Au mépris de l'exigence de transparence, des règles internationales et de leurs engagements internationaux, ils investissent dans des capacités conventionnelles, nucléaires et missilières avancées. Des compétiteurs stratégiques testent notre résilience et tentent d'abuser de l'ouverture et de l'interconnexion de nos pays ainsi que de la transformation numérique qui s'y opère. Ils s'ingèrent dans nos processus et institutions démocratiques et mettent en danger la sécurité de nos concitoyens en ayant recours, directement ou via des intermédiaires, à des procédés hybrides. Ils commettent des actes de malveillance dans le cyberespace et dans l'espace, soutiennent des campagnes de désinformation, instrumentalisent la migration, jouent sur le levier de l'énergie et usent de la coercition économique. En outre, ces acteurs sont au cœur d'une entreprise visant à fragiliser les règles et institutions multilatérales ainsi qu'à promouvoir des modèles de gouvernance autoritaires.

8. La Fédération de Russie constitue la menace la plus importante et la plus directe pour la sécurité des Alliés et pour la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique. Par la coercition, la subversion, l'agression et l'annexion, elle tente d'exercer un contrôle direct et d'établir des sphères d'influence. Elle emploie des moyens conventionnels, cyber ou hybrides contre nous et contre nos partenaires. Sa posture militaire coercitive, sa rhétorique et le fait qu'elle soit manifestement prête à mettre la force au service de ses objectifs politiques ébranlent l'ordre international fondé sur des règles. La Fédération de Russie modernise ses forces nucléaires et étend ses nouveaux vecteurs à double capacité, aux effets perturbateurs, tout en brandissant la menace nucléaire. Elle s'attache à déstabiliser des pays situés à l'est ou au sud du territoire de l'Alliance. Dans le Grand Nord, sa capacité à entraver le renfort d'Alliés par le nord de l'Atlantique ainsi que la liberté de navigation dans cette zone constitue un défi stratégique pour l'Alliance. Le renforcement par la Fédération de Russie de son dispositif militaire, notamment dans les régions de la mer Baltique, de la mer Noire et de la Méditerranée, ainsi que son intégration militaire avec le Bélarus portent atteinte à la sécurité et aux intérêts des Alliés.

9. L'OTAN ne cherche pas la confrontation et ne représente aucune menace pour la Fédération de Russie. Nous continuerons de répondre de façon concertée et responsable aux menaces et aux actes d'hostilité de ce pays. Nous renforcerons sensiblement notre posture de dissuasion et de défense à l'appui des Alliés, nous améliorerons notre résilience face à la coercition russe, et nous aiderons nos partenaires à s'opposer aux ingérences malveillantes, ainsi qu'à contrer toute agression. Compte tenu des politiques et des agissements hostiles de la Fédération de Russie, nous ne pouvons pas la considérer comme un partenaire. Nous restons néanmoins disposés à maintenir ouverts les canaux de communication avec Moscou pour gérer et réduire les risques, prévenir toute escalade et accroître la transparence. Nous aspirons à la stabilité et à la prévisibilité dans la zone euro-atlantique ainsi qu'entre l'OTAN et la Fédération de Russie. Pour que nos rapports avec ce pays évoluent, il faudra que celui-ci se départisse de son attitude agressive et qu'il se conforme pleinement au droit international.

10. Le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, est la menace asymétrique la plus directe pour la sécurité de nos concitoyens ainsi que pour la paix et la prospérité internationales. Des organisations terroristes cherchent à commettre ou à inspirer des attentats contre des Alliés. Elles développent leurs réseaux, améliorent leurs capacités et investissent dans de nouvelles technologies pour élargir leur rayon d'action et accroître leur capacité meurtrière. Des groupes armés non étatiques, parmi lesquels des réseaux terroristes transnationaux et des acteurs soutenus par des États, continuent d'exploiter les conflits et les faiblesses des systèmes de gouvernance pour recruter, mobiliser et étendre leur emprise.

11. Les conflits en Afrique et au Moyen-Orient ainsi que la fragilité et l'instabilité de ces régions compromettent directement notre sécurité et celle de nos partenaires. Le voisinage méridional de l'Alliance, en particulier le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et le Sahel, est confronté à des défis qui s'enchevêtrent, sur le plan de la sécurité mais aussi sur les plans démographique, économique et politique. Ces difficultés sont amplifiées par les effets du changement climatique, la fragilité des institutions, les urgences sanitaires et l'insécurité alimentaire. Un tel contexte est propice à la prolifération des groupes armés non étatiques, dont les organisations terroristes. Il permet aussi à des compétiteurs stratégiques de se livrer à des actes d'ingérence déstabilisateurs et coercitifs.

12. Le climat d'instabilité se traduit par des violences contre les civils – notamment des violences sexuelles liées aux conflits – ainsi que par des dommages aux biens culturels et à l'environnement. Il donne lieu à des déplacements forcés qui alimentent la traite des êtres humains et la migration irrégulière. Ces phénomènes sont source de défis humanitaires majeurs, de portée transnationale. Ils mettent à mal la sécurité humaine et celle des États, et ils touchent de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les minorités.

13. La République populaire de Chine affiche des ambitions et mène des politiques coercitives qui sont contraires à nos intérêts, à notre sécurité et à nos valeurs. Elle recourt à une large panoplie d'outils politiques, économiques et militaires pour renforcer sa présence dans le monde et projeter sa puissance. Parallèlement, elle entretient le flou quant à sa stratégie, à ses intentions et au renforcement de son dispositif militaire. Ses opérations hybrides ou cyber malveillantes, sa rhétorique hostile et ses activités de désinformation prennent les Alliés pour cible et portent atteinte à la sécurité de l'Alliance. Elle cherche à exercer une mainmise sur des secteurs technologiques et industriels clés, des infrastructures d'importance critique et des matériaux et chaînes d'approvisionnement stratégiques. Elle utilise le levier économique pour créer des dépendances stratégiques et accroître son influence. Elle s'emploie à saper l'ordre international fondé sur des règles, notamment pour ce qui concerne les domaines spatial, cyber et maritime. Le resserrement du partenariat stratégique entre la République populaire de Chine et la Fédération de Russie, ainsi que leurs tentatives, se conjuguant entre elles, qui visent à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles, vont à l'encontre de nos valeurs et de nos intérêts.

14. Nous demeurons disposés à interagir avec la République populaire de Chine de façon constructive, notamment au profit d'une plus grande transparence mutuelle, l'objectif étant de protéger les intérêts de sécurité de l'Alliance. Nous travaillerons ensemble de manière responsable, en tant qu'Alliés, pour répondre aux défis systémiques que la République populaire de Chine fait peser sur la sécurité euroatlantique et pour faire en sorte que l'OTAN reste durablement à même d'assurer notre défense et notre sécurité. Nous affinerons notre connaissance commune des enjeux, renforcerons notre résilience, relèverons notre niveau de préparation, et nous prémunirons contre les procédés coercitifs employés par la République populaire de Chine ainsi que contre ses tentatives visant à diviser l'Alliance. Nous défendrons les valeurs que nous partageons, de même que l'ordre international fondé sur des règles, y compris la liberté de navigation.

15. Le cyberespace est le théâtre d'une contestation permanente. Des acteurs malveillants cherchent à endommager nos infrastructures d'importance critique, à perturber le fonctionnement de nos services publics, à dérober des renseignements, à voler des contenus soumis à la propriété intellectuelle ou à entraver nos activités militaires.

16. Des compétiteurs stratégiques et des adversaires potentiels investissent dans des technologies qui pourraient leur permettre de limiter notre accès à l'espace ainsi que notre liberté d'action dans ce milieu, d'endommager nos capacités spatiales, de prendre pour cible nos infrastructures civiles ou militaires, d'affaiblir notre défense et de porter atteinte à notre sécurité.

17. Les technologies émergentes et technologies de rupture sont porteuses d'opportunités mais aussi de risques. Elles changent la nature des conflits, gagnent en importance sur le plan stratégique et sont en passe de devenir l'un des principaux champs de la compétition internationale. De plus en plus souvent, la supériorité technologique est l'un des facteurs de la victoire militaire.

18. L'érosion de l'architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération porte préjudice à la stabilité stratégique. Les violations et le respect sélectif, par la Fédération de Russie, de ses obligations et engagements en matière de maîtrise des armements contribuent à la dégradation de l'environnement de sécurité en général. La possibilité que des États ou des acteurs non étatiques hostiles aient recours à des substances ou à des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires contre l'OTAN demeure une menace pour notre sécurité. L'Iran et la Corée du Nord continuent de développer leurs programmes nucléaires et leurs programmes de missiles. La Syrie, la Corée du Nord et la Fédération de Russie, ainsi que des acteurs non étatiques, ont employé des armes chimiques. La République populaire de Chine développe son arsenal nucléaire à un rythme soutenu et met au point des vecteurs de plus en plus sophistiqués, sans chercher à accroître la transparence ni s'associer de bonne foi aux processus de maîtrise des armements et de réduction des risques.

19. Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre temps. Il a de lourdes conséquences pour la sécurité des Alliés. Il agit comme un multiplicateur de crises et de menaces. Il peut exacerber les conflits, les fragilités ainsi que la compétition géopolitique. La hausse des températures fait monter le niveau des mers, provoque des feux de végétation et entraîne une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui désorganise nos sociétés, compromet notre sécurité et menace la vie et les moyens de subsistance de nos concitoyens. En outre, le changement climatique se répercute sur le travail de nos forces armées : les infrastructures, moyens et bases sont vulnérables à ses effets, les forces doivent opérer dans des conditions climatiques extrêmes, et elles sont plus souvent appelées à intervenir en cas de catastrophe.

Tâches fondamentales de l'OTAN

Dissuasion et défense

20. Bien que l'OTAN soit une alliance défensive, nul ne doit douter de notre force ni de notre détermination à défendre chaque centimètre carré du territoire des Alliés, à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de nos pays et à l'emporter sur tout agresseur. Dans un environnement caractérisé par la compétition stratégique, nous entendons développer notre connaissance de la situation internationale et nous inscrire dans une perspective plus globale afin d'exercer une dissuasion, d'assurer la défense, de faire obstacle à la contestation et de faire interdiction, dans tous les milieux d'opérations et dans toutes les directions, en conformité avec notre approche à 360 degrés. La posture de dissuasion et de défense de l'OTAN combine de façon appropriée capacités nucléaires, capacités conventionnelles et capacités de défense antimissiles, complétées par des capacités spatiales et des capacités cyber. Elle est défensive, proportionnée et pleinement conforme à nos engagements internationaux. Nous répondrons à toute menace pour notre sécurité comme et quand nous l'entendrons, dans le milieu de notre choix, en utilisant des outils militaires et non militaires de façon proportionnée, cohérente et intégrée.

21. Nous allons renforcer sensiblement notre posture de dissuasion et de défense afin de priver tout adversaire potentiel de toute occasion d'agression. À cet effet, nous maintiendrons en continu une présence importante sur terre, en mer et dans les airs, et nous nous emploierons notamment à consolider notre défense aérienne et antimissile intégrée. Nous assurerons la dissuasion et la défense de l'avant en veillant à disposer de forces en place multidomaines prêtes au combat et performantes, en perfectionnant nos mécanismes de commandement et de contrôle, en prépositionnant des munitions et des équipements et en améliorant nos capacités et nos infrastructures, l'objectif étant de pouvoir renforcer rapidement tout Allié, y compris sans préavis ou sur court préavis. Nous ajusterons l'équilibre entre forces en place et moyens de renforcement pour être plus dissuasifs et accroître la capacité de défense de l'Alliance. Tenant compte de l'exacte mesure des menaces, nous veillerons à ce que notre posture de dissuasion et de défense demeure crédible, modulable, adaptée aux besoins et soutenable dans la durée.

22. Nous continuerons d'améliorer la disponibilité opérationnelle, la réactivité, la déployabilité, l'intégration et l'interopérabilité de nos forces. Nous mettrons à disposition, chacun pour notre part et collectivement, tout l'éventail des forces, capacités, plans, ressources, moyens et infrastructures nécessaires à la dissuasion et à la défense, y compris au combat multidomaine de haute intensité contre des compétiteurs à parité disposant de l'arme nucléaire. Nous veillerons à ce que la structure de commandement reste performante, résiliente et intégrée, nous ferons en sorte que les plans de défense des Alliés et de l'OTAN gagnent en cohérence, et nous consoliderons et moderniserons la structure de forces de l'OTAN. Nous mettrons davantage l'accent sur l'entraînement et les exercices, nous adapterons et simplifierons les procédures de prise de décision, nous améliorerons la planification et nous accroîtrons l'efficacité du système OTAN de réponse aux crises.

23. La sûreté maritime est un facteur clé de la paix et de la prospérité de nos pays. Nous entendons renforcer notre posture et améliorer notre connaissance de la situation pour pouvoir assurer la dissuasion et la défense face à toutes les menaces dans le domaine maritime, préserver la liberté de navigation, sécuriser les routes commerciales maritimes et protéger nos principales lignes de communication.

24. Nous allons accélérer le processus de transformation numérique dans lequel nous sommes engagés, adapter la structure de commandement de l'OTAN pour l'ère de l'information et renforcer nos moyens de cyberdéfense, nos réseaux et nos infrastructures. Nous encouragerons l'innovation et nous augmenterons nos investissements dans les technologies émergentes et technologies de rupture afin de préserver l'interopérabilité de nos forces ainsi que notre avantage militaire. Ensemble, nous nous emploierons à adopter de nouvelles technologies, à les mettre en œuvre, à coopérer avec le secteur privé, à protéger nos écosystèmes d'innovation ainsi qu'à travailler à l'élaboration des normes, et nous nous conformerons à des principes d'utilisation responsable reflétant les valeurs démocratiques qui sont les nôtres de même que les droits de la personne.

25. Pour assurer une dissuasion et une défense efficaces, il est indispensable d'avoir un accès libre à l'espace et au cyberespace et de pouvoir les utiliser en toute sécurité. Nous nous rendrons mieux à même d'opérer efficacement dans l'espace et le cyberespace afin de pouvoir prévenir, détecter et contrer les menaces de toute nature et y répondre, en tirant parti de tous les outils disponibles. Un acte isolé de cybermalveillance ou une opération hostile mené(e) en direction de l'espace, depuis l'espace ou dans l'espace, ou une série de tels actes ou opérations, pourrait atteindre le seuil correspondant à une attaque armée et conduire le Conseil de l'Atlantique Nord à invoquer l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Nous considérons que le droit international s'applique dans le cyberespace et dans l'espace, et nous prônerons l'adoption d'une conduite responsable dans ces deux milieux. En outre, nous renforcerons la résilience des capacités spatiales et des capacités cyber dont nous dépendons pour notre défense et notre sécurité collectives.

26. Nous nous emploierons de façon plus résolue, intégrée et cohérente à accroître la résilience de nos pays et celle de l'Alliance face aux menaces et défis militaires comme non militaires qui pèsent sur notre sécurité ; il s'agit là d'une responsabilité nationale et d'un engagement collectif découlant de l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord. Nous nous attacherons à déceler et à atténuer les vulnérabilités et dépendances stratégiques, notamment celles qui touchent nos infrastructures critiques, nos chaînes d'approvisionnement et nos systèmes de santé. Nous renforcerons notre sécurité énergétique en investissant pour la stabilité et la fiabilité des approvisionnements, des fournisseurs et des sources d'énergie. Nous veillerons à une bonne préparation du secteur civil pour que soient assurés la continuité de l'action des pouvoirs publics, la fourniture de services essentiels à nos concitoyens et le soutien du secteur civil aux armées. Nous améliorerons notre aptitude à nous préparer, à résister et à répondre aux perturbations et aux chocs stratégiques, ainsi qu'à nous en remettre rapidement, et nous veillerons à la continuité des activités de l'Alliance.

27. Nous nous doterons des moyens d'assurer la dissuasion, de nous prémunir et de nous défendre face à tout procédé à caractère politique, économique, énergétique ou informationnel ou tout autre procédé hybride qui serait utilisé à des fins coercitives par des acteurs étatiques ou non étatiques. Les opérations hybrides menées contre des Alliés pourraient atteindre le seuil correspondant à une attaque armée et conduire le Conseil de l'Atlantique Nord à invoquer l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Nous continuerons d'aider nos partenaires à lutter contre les menaces hybrides et nous chercherons à maximiser les synergies avec d'autres acteurs, dont l'Union européenne.

28. La vocation fondamentale de la capacité nucléaire de l'OTAN est de préserver la paix, de prévenir les actions coercitives et de décourager toute agression. Les armes nucléaires sont des armes à part. Il est très peu probable que les circonstances se présentent dans lesquelles l'OTAN pourrait être amenée à y recourir. Tout emploi d'armes nucléaires contre l'OTAN altérerait fondamentalement la nature d'un conflit. L'Alliance a les capacités et la détermination voulues pour faire payer à tout adversaire un prix inacceptable, largement supérieur aux gains que celui-ci pourrait espérer obtenir.

29. Les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, et en particulier celles des ÉtatsUnis, sont la garantie ultime de la sécurité des Alliés. Les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France ont un rôle de dissuasion propre et contribuent de manière significative à la sécurité globale de l'Alliance. Le fait que ces Alliés aient chacun un centre de décision distinct concourt à la dissuasion en compliquant les calculs d'adversaires potentiels. La posture de dissuasion nucléaire de l'OTAN repose également sur les armes nucléaires des États-Unis déployées à l'avant en Europe, ainsi que sur les moyens mis à disposition par les Alliés concernés. Les contributions nationales à la mission de dissuasion nucléaire de l'OTAN, sous la forme d'avions à double capacité, demeurent un élément central du dispositif.

30. L'OTAN fera tout ce qui est nécessaire pour assurer la crédibilité, l'efficacité, la sûreté et la sécurité de la mission de dissuasion nucléaire. L'Alliance est déterminée à pousser plus loin l'intégration et à améliorer la cohérence des capacités et des activités, pour tous les milieux d'opérations et tous les degrés de conflictualité ; dans le même temps, elle réaffirme que la dissuasion nucléaire occupe une place à part, tout à fait singulière. L'OTAN continuera d'assurer une dissuasion crédible, de renforcer sa communication stratégique, d'accroître l'efficacité de ses exercices et de réduire les risques stratégiques.

31. Nous continuerons d'investir dans la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Nous perfectionnerons nos politiques, nos plans, notre entraînement et nos exercices, et nous évaluerons nos capacités afin que notre posture de dissuasion et de défense tienne compte des besoins.

32. La stabilité stratégique, à laquelle concourent l'efficacité de la posture de dissuasion et de défense, la maîtrise des armements et le désarmement ainsi qu'un dialogue politique véritable, mené dans un esprit de réciprocité, demeure essentielle pour notre sécurité. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération contribuent grandement à la réalisation des objectifs de l'Alliance. Par leur action dans ces domaines, les Alliés cherchent à réduire les risques et à améliorer la sécurité, la transparence, le dispositif de vérification et le respect des engagements pris en la matière. Nous travaillerons sur tous les facteurs de réduction des risques stratégiques, notamment le renforcement de la confiance et de la prévisibilité au travers du dialogue, l'amélioration de la compréhension et la mise en place d'outils efficaces de prévention et de gestion des crises. Ces efforts tiendront compte de l'environnement de sécurité du moment ainsi que des considérations relatives à la sécurité des différents Alliés, et ils ajouteront à la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. Nous utiliserons la plateforme qu'offre l'OTAN pour des discussions approfondies et des consultations étroites sur les initiatives de maîtrise des armements.

33. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est le principal rempart contre la dissémination de ce type d'armes, et nous demeurons résolument attachés à ce qu'il soit pleinement mis en œuvre, y compris son article VI. L'OTAN s'emploie à créer l'environnement de sécurité qui permettra de faire advenir un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans ledit traité.

34. La lutte contre le terrorisme est essentielle à notre défense collective. Le rôle de l'OTAN dans cette lutte contribue aux trois tâches fondamentales et fait partie intégrante de l'approche à 360 degrés suivie par l'Alliance en matière de dissuasion et de défense. Les organisations terroristes mettent en péril la sécurité de nos concitoyens, de nos forces et du territoire de nos pays. Nous continuerons de contrer les menaces et défis qu'elles représentent, d'assurer la dissuasion face à ces menaces et défis, de nous en défendre et d'y répondre en faisant appel à une combinaison de mesures de prévention, de protection et d'interdiction. Nous intensifierons la coopération avec la communauté internationale, et notamment avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, pour agir sur les conditions qui favorisent l'expansion du terrorisme.

Prévention et gestion des crises

35. Il est dans l'intérêt des Alliés de contribuer à la stabilité et de gérer les conflits ensemble, dans le cadre de l'OTAN. Nous continuerons de nous employer à prévenir les crises qui sont susceptibles de porter atteinte à notre sécurité, ainsi qu'à répondre à de telles crises. Nous développerons les compétences et l'expertise particulières que nous avons acquises dans le domaine de la gestion des crises. Dans cette optique, nous nous attacherons, au travers d'exercices réguliers, à améliorer notre degré de préparation aux crises ainsi que notre faculté à y répondre et à les gérer, et nous tirerons parti de notre aptitude à coordonner, mener et soutenir, y compris dans la durée, des opérations multinationales de réponse aux crises.

36. Nous ferons en sorte que soient à disposition les ressources, capacités, moyens de formation et mécanismes de commandement et de contrôle nécessaires pour pouvoir lancer et soutenir dans la durée des opérations militaires et civiles de gestion de crise, de stabilisation ou de lutte contre le terrorisme, y compris à distance stratégique. En nous appuyant sur les leçons des trente dernières années, et notamment des opérations de l'OTAN en Afghanistan, nous continuerons d'améliorer la disponibilité opérationnelle de nos forces, nos capacités militaires et civiles ainsi que la planification et la coordination civilomilitaires. Par ailleurs, nous veillerons à ce que l'Alliance soit encore mieux à même d'appuyer les opérations civiles de gestion de crise et de secours en cas de catastrophe ainsi que de se préparer aux effets que le changement climatique, l'insécurité alimentaire et les urgences sanitaires auront sur la sécurité de ses pays membres. Nous pourrons ainsi parer très rapidement à toute éventualité.

37. Les partenaires apportent une contribution importante aux activités de gestion de crise dirigées par l'OTAN. Nous maintiendrons des contacts politiques suivis avec ceux d'entre eux qui souhaitent contribuer à nos missions et à nos opérations, et nous continuerons de travailler avec eux à l'interopérabilité militaire.

38. Nous ferons davantage pour anticiper et prévenir les crises et les conflits. La prévention permet de contribuer de façon durable à la stabilité, ainsi qu'à la sécurité des Alliés. Nous apporterons une aide accrue à nos partenaires, notamment en les soutenant dans le développement des capacités qui leur permettront de lutter contre le terrorisme et de répondre aux défis de sécurité qui nous concernent également. Nous allons fournir aux partenaires vulnérables, dans notre voisinage et au-delà, une assistance plus importante et plus étendue dans le domaine de la sécurité et du renforcement des capacités, afin qu'ils soient mieux préparés, plus résilients et davantage à même de s'opposer aux ingérences malveillantes, de prévenir les tentatives de déstabilisation et de contrer toute agression.

39. La sécurité humaine, et notamment la protection des civils et la limitation des dommages causés à ceux-ci, est un élément central de notre approche de la prévention et de la gestion des crises. Nous travaillerons avec d'autres acteurs internationaux pour agir sur les facteurs qui alimentent les crises et entretiennent un climat d'instabilité, ainsi que pour contribuer à la stabilisation et à la reconstruction. Nous intensifierons la coordination et la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union africaine.

Sécurité coopérative

40. L'élargissement de l'OTAN est une réussite historique. Il a renforcé l'Alliance, apporté la sécurité à des millions de citoyens européens et contribué à la paix et à la stabilité dans la zone euro-atlantique. Nous maintenons notre politique de la porte ouverte, fondée sur l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, car elle est conforme à nos valeurs fondamentales ainsi qu'à notre intérêt stratégique, qui réside dans la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique. Ainsi, notre porte reste ouverte à toutes les démocraties européennes qui partagent les valeurs de l'Alliance, qui sont désireuses et capables d'assumer les responsabilités et obligations liées au statut de membre, et dont l'adhésion favoriserait notre sécurité commune. Les décisions relatives aux adhésions sont prises par les Alliés, et aucune tierce partie n'a son mot à dire dans ce processus.

41. La sécurité des pays qui aspirent à devenir membres de l'Alliance est intimement liée à la nôtre. Nous sommes fermement attachés à leur indépendance, à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale. Nous intensifierons le dialogue politique et la coopération avec ces pays, nous les aiderons à accroître leur résilience face aux ingérences malveillantes ainsi qu'à renforcer leurs capacités, et nous les soutiendrons davantage, sur le plan pratique, dans la concrétisation de leurs ambitions euroatlantiques. Nous continuerons de développer nos partenariats avec la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et l'Ukraine pour faire avancer la paix, la stabilité et la sécurité dans la zone euro-atlantique, qui sont dans notre intérêt commun. Nous confirmons la décision prise concernant la Géorgie et l'Ukraine au sommet de Bucarest, en 2008, ainsi que toutes les décisions ultérieures se rapportant à ces pays.

42. Le dialogue politique et la coopération pratique avec les partenaires, fondés sur le respect mutuel et l'intérêt de toutes les parties, contribuent à la stabilité au-delà de nos frontières, favorisent la sécurité à l'intérieur de celles-ci et aident à l'exécution des tâches fondamentales de l'OTAN. Les partenariats sont des atouts indispensables lorsqu'il s'agit de protéger les espaces internationaux, d'accroître notre résilience et de préserver l'ordre international fondé sur des règles.

43. L'Union européenne est pour l'OTAN un partenaire incontournable et sans équivalent. Les pays membres de l'OTAN et ceux de l'Union européenne partagent les mêmes valeurs. Les deux organisations jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement au service de la paix et de la sécurité au niveau international. Dans le prolongement de la coopération qui s'exerce de longue date entre l'OTAN et l'Union européenne, nous approfondirons le partenariat stratégique entre celles-ci, nous intensifierons les consultations politiques, et nous développerons la coopération sur des questions d'intérêt commun telles que la mobilité militaire, la résilience, les incidences du changement climatique sur la sécurité, les technologies émergentes et technologies de rupture, la sécurité humaine, le programme « femmes, paix et sécurité », la lutte contre les cybermenaces et les menaces hybrides ou encore la réponse aux défis systémiques que la République populaire de Chine fait peser sur la sécurité euro-atlantique. Pour que le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'Union européenne puisse

effectivement s'approfondir encore, il sera primordial que les Alliés non membres de l'Union européenne soient pleinement associés aux initiatives de celle-ci en matière de défense. L'OTAN reconnaît l'intérêt d'une défense européenne plus forte et plus performante, qui contribue réellement à la sécurité transatlantique et mondiale, complète l'action de l'OTAN et soit interopérable avec celle-ci. Les initiatives destinées à augmenter les budgets de défense et à mettre en place des capacités cohérentes dans un esprit de renforcement mutuel tout en évitant les doublets inutiles sont un volet essentiel de notre effort conjoint visant à rendre la zone euro-atlantique plus sûre.

44. Nous consoliderons nos liens avec les partenaires qui partagent les valeurs de l'Alliance et qui, comme elle, ont intérêt à ce que l'ordre international fondé sur des règles soit préservé. Nous approfondirons le dialogue et la coopération pour défendre cet ordre et nos valeurs ainsi que pour protéger les systèmes, normes et technologies sur lesquels ceux-ci reposent. Nous développerons les contacts avec des pays de notre voisinage plus ou moins lointain, et nous restons disposés à avoir des échanges avec des pays et des organisations, quels qu'ils soient, quand cela peut renforcer notre sécurité mutuelle. Notre approche demeurera dictée par une logique d'intérêts, modulable, axée sur les réponses à apporter aux défis et menaces communs, et adaptable en fonction de l'évolution des réalités géopolitiques.

45. Les Balkans occidentaux et la région de la mer Noire sont des zones stratégiquement importantes pour l'Alliance. Nous continuerons de soutenir les pays de ces régions qui manifestent des aspirations euro-atlantiques. Nous ferons davantage pour les aider à faire face aux menaces et défis spécifiques auxquels ils sont confrontés et à renforcer leur résilience face aux actes d'ingérence ou de coercition commis par des tiers malintentionnés. Nous travaillerons avec les partenaires pour répondre aux menaces et défis communs en matière de sécurité dans les régions présentant un intérêt stratégique pour l'Alliance, notamment le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que le Sahel. L'OTAN attache de l'importance à l'Indo-Pacifique, car l'évolution de la situation dans cette partie du monde est susceptible d'avoir des incidences directes sur la sécurité euro-atlantique. Dans cette zone, nous entretiendrons un dialogue et une coopération avec nos partenaires actuels ainsi qu'avec de nouveaux partenaires, afin de répondre aux défis interrégionaux et de défendre nos intérêts de sécurité communs.

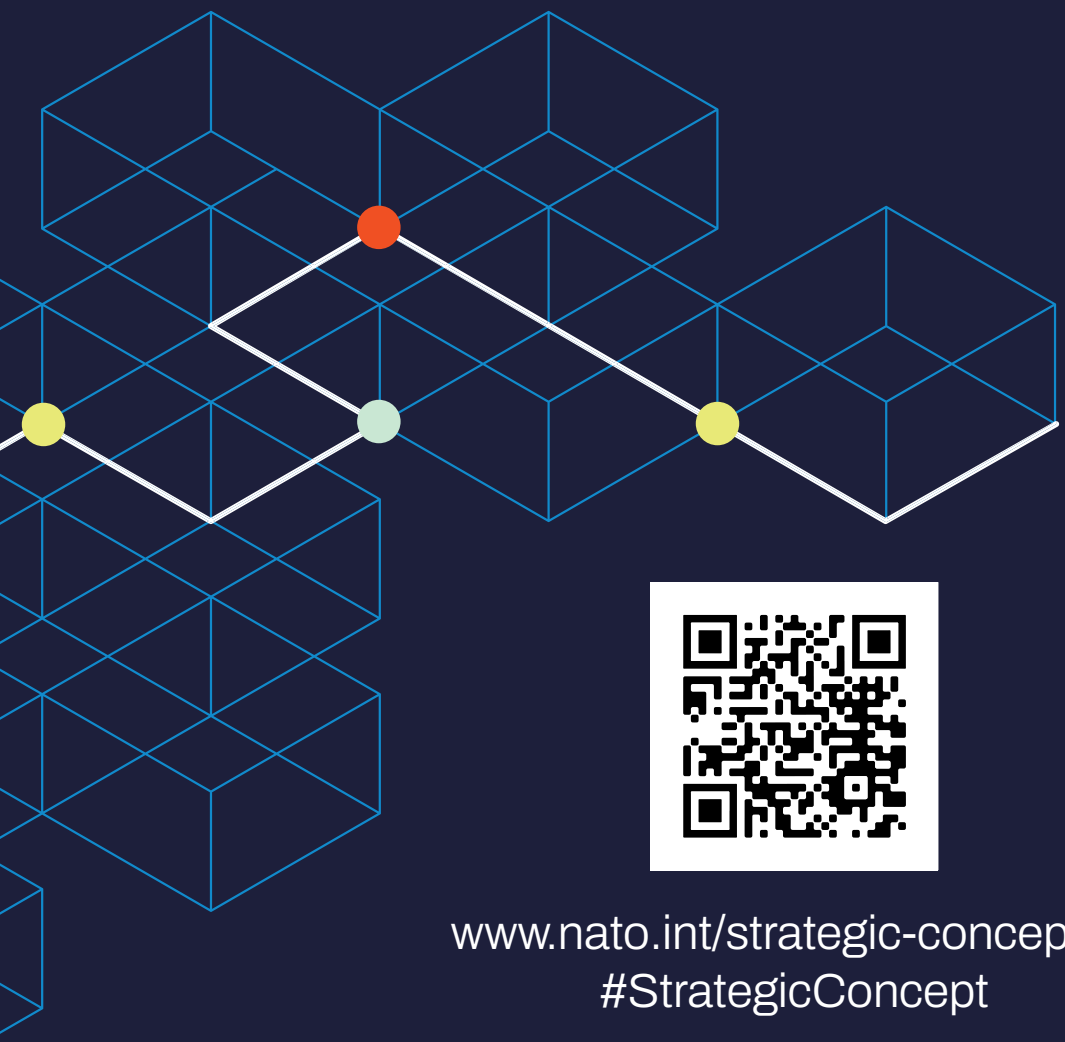
46. L'OTAN doit devenir l'organisation internationale de référence pour ce qui est de comprendre les incidences du changement climatique sur la sécurité et de s'y adapter. L'Alliance jouera un rôle moteur dans les initiatives qui viseront à évaluer les effets du dérèglement climatique sur la défense et la sécurité et à faire face aux défis qui en découlent. Nous contribuerons à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant l'efficacité énergétique, en investissant dans la transition vers des sources d'énergie propres et en mettant à profit les technologies vertes, sans compromettre l'efficacité militaire ni porter atteinte à la crédibilité de notre posture de dissuasion et de défense.

Maintenir l'Alliance sur la voie de la réussite

47. Investir dans l'OTAN est le meilleur moyen non seulement de faire perdurer le lien qui unit les Alliés européens et les Alliés d'Amérique du Nord, mais aussi de contribuer à la paix et à la stabilité dans le monde. Nous continuerons de renforcer notre unité et notre solidarité sur le plan politique, ainsi que d'approfondir nos consultations et d'en élargir le champ de manière à couvrir toutes les questions touchant à notre sécurité. Nous nous engageons à intensifier les consultations lorsque la sécurité et la stabilité d'un Allié sont menacées ou lorsque nos valeurs et principes fondamentaux sont en péril.

48. Nous partagerons équitablement les responsabilités à assumer et les risques à prendre pour notre défense et notre sécurité. Nous mettrons à disposition toutes les ressources, infrastructures, capacités et forces nécessaires à la pleine exécution des tâches fondamentales de l'OTAN et à la mise en œuvre de nos décisions. Nous veillerons à ce que nos pays respectent intégralement l'engagement en matière d'investissements de défense, de façon à disposer de toutes les capacités requises. Nous ferons fond sur les progrès accomplis pour que l'augmentation des dépenses de défense de nos pays et de l'enveloppe du financement commun soit à la mesure des défis qui se présentent à l'heure où l'ordre de sécurité est davantage contesté.

49. L'OTAN est indispensable à la sécurité euro-atlantique. Elle est la garante de la paix, de la liberté et de la prospérité de nos pays. Nous resterons unis, en tant qu'Alliés, pour défendre notre sécurité, nos valeurs et notre modèle démocratique.



www.nato.int/strategic-concept/fr/
#StrategicConcept

Document imprimé sur du papier 100 % recyclé